

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

**MAIRIE**

**DE**

**LESARDILLATS**

623 route des Ardillats

69430 Les Ardillats

— —

téléphone 04.74.04.83.81

mairie@lesardillats.fr

## Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	14
Présents	11
Absents	3
Pouvoirs	0
Votants	11

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mr FOREST Patrick / Mr MACHEREZ Hervé / Mr TAGUET Serge / Mme DURAND Carole / Mr JACQUET Romain / Mr JANDARD Jérôme / Mme CHEVALIER Patricia

Absents excusés : Mme SANLAVILLE Angélique / Mr BARRAUD Anthony / Mr DUCROUX Jérôme

Secrétaire de séance : Mr TAGUET Serge

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
- Exercice des délégations : information au Conseil Municipal
  - o Arrêté d'interdiction d'artifices toutes catégories
- Voirie
  - o Travaux CCSB 2026
  - o Parking de l'école (dégradations)
  - o Rétrocession voirie privée à la commune cadastrée AK 108 impasse de la Garenne
  - o Rétrocession voirie privée Impasse de la Fontaine cadastrée AN 218p
  - o Arrêté de stationnement devant l'église
  - o Déplacement du panneau de l'entrée du bourg, autorisation au Président du Département
- Travaux de la mairie
  - o Point sur les dossiers de consultation aux entreprises
- Communauté de Communes Saône Beaujolais
  - o Retour du travail des commissions
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025**

Patricia CHEVALIER, notée présente a fait part de son absence à cette séance. L'absence avait bien été enregistrée sur l'ensemble sur les délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour puis il demande l'ajout d'un point supplémentaire concernant les finances et la possibilité de payer deux factures aux entreprises ayant fait les travaux de la salle des fêtes courant décembre 2025.

#### **1. Exercice des délégations : information au Conseil Municipal**

Prise d'un arrêté d'interdiction d'artifices toutes catégories sur le périmètre de la commune. Cette interdiction n'interdit pas les feux d'artifices festifs dans le courant de l'année, sous réserve d'une déclaration obligatoire en mairie, avec un délai suffisant pour en avertir la gendarmerie et les services d'incendie et secours.

#### **2. Voirie**

- o Travaux 2026 communauté de communes.

Fleury SIVIGNON fait part des travaux projetés sur 2026.

*Fossé aux Echarmettes* : Il évoque des travaux sur le fossé des Echarmettes qui nécessite d'être drainé puis comblé avec des matériaux drainants pour faciliter la giration des véhicules sur ce secteur.

*Fossé dans l'impasse du Mont Sombet* : Il est proposé le busage du fossé existant du carrefour de l'école au début de l'entrée de Mr et Mme Lamborot, dans un souci à la fois de sécurité pour les enfants, au vu de la profondeur de celui-ci, mais également une simplification pour le riverain pour entretenir son talus en surplomb de ce fossé. La finition sera réalisée en terre végétale et semée en pelouse, permettant ainsi un drainage naturel et un cheminement piéton.

*Fossé à la Noix* : Fleury explique que sur ce secteur la voirie est contrainte, entre la haie de Mr et Mme BOSSANT et le fossé bordant la partie droite en descendant la voie. L'idée est de réaliser une cunette en enrobé ou en béton donnant de l'aisance aux véhicules agricoles, de plus en plus large.

- Parking de l'école.

Jean-Michel MOREY fait un compte rendu des dégradations constatées en décembre et celles du 10 janvier 2026. Il explique que des conducteurs ont fait du rodéo sur le parking, dégradant profondément l'aire de stationnement des parents d'élèves. Un premier devis a été réalisé par l'entreprise Eiffage, laissant ressortir un coût de remise en état de 8.707,32€ TTC. A l'issue d'une réunion avec les présidents des classes en 5 et en 6 et la gendarmerie, il a été accordé que les responsables fournissent d'autres devis, conformes aux exigences imposées aux collectivités. Un retour aura lieu le samedi 31 janvier à 9h00 en mairie.

- Rétrocession voirie privée :

- a) Impasse de la Garenne - cadastrée AK 108

Jean-Michel MOREY explique la proposition de Marie- Thérèse ROLLET et de ses filles (Mme Dominique ROLLET et Mme Agnès BOURGEON) de céder gracieusement la parcelle AK 108, nouvellement cadastrée et représentant la voirie d'accès à deux propriétés. La voirie est actuellement goudronnée, en état de classement en voirie communale. Jean-Michel MOREY rappelle les règles applicables à ces rétrocessions, à savoir que les frais de géomètres et les frais de notaires sont à la charge du donateur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette rétrocession à titre gratuit à la commune et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions auprès de Maître Christèle DELAYAT-DUTHY, notaire à la Chapelle de Guinchay.

- b) Impasse de la Fontaine - cadastrée AN 218

Jean-Michel MOREY explique la demande des colotis de rétrocéder gracieusement la voirie du lotissement, puis il rappelle de nouveau les règles applicables à ces opérations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette rétrocession à titre gratuit à la commune et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions auprès de Maître LE CACHEUX notaire à Beaujeu.

- Stationnement devant l'église.

Jean-Michel MOREY explique à l'assemblée les problèmes de stationnement rencontré sur le parvis de l'église, en dépit de contrats de location avec nos locataires des maisons Trichard, averti de l'interdiction de stationner. Afin de mettre fin à ces plaintes récurrentes, il est proposé de rendre le stationnement interdit. Un débat s'instaure sur les interdictions. Monsieur le Maire essaie de faire comprendre que d'être appelé le matin de bonne heure parce que des voitures sont garées devant une impasse et empêche la sortie de personnes partant au travail devient problématique et impose de se déplacer. Il rappelle que l'absence de panneaux ne renseigne pas l'interdiction, il rappelle également que pour les funérailles le problème se pose pour l'accès à l'entrée pour les pompes funèbres. Il est donc décidé de poser un panneau d'interdiction de stationner côté impasse de la mairie, souligné de flèches donnant la distance d'interdiction.

o Déplacement du panneau de l'entrée du bourg.

Monsieur le Maire énonce sa volonté de sécuriser la traversée du village. IL explique que les travaux et modifications ne pourront pas se réaliser en 2026 pour des raisons budgétaires et de dépôt des demandes de subventions. En effet les dépôts ne se feront vraisemblablement qu'après les élections municipales de mars. Il propose donc au Conseil municipal de faire dans la simplicité, en déplaçant d'ores et déjà le panneau d'entrée d'agglomération côté salle des fêtes au niveau du calvaire. Cela permettra déjà une mise en sécurité de l'entrée du lotissement « la Fontaine ».

Carole DURAND demande si la commune a connaissance des résultats du radar pédagogique installé en fin d'année. Jean-Michel MOREY indique que les vitesses côté salle des fêtes sont correctes, par contre celle dessous l'école laissent ressortir deux ou trois excès significatifs, certainement par amusement ...

### **3. Travaux de la Mairie**

Jean-Michel MOREY informe l'assemblée que 42 dossiers de candidatures ont été déposés par les entreprises. Les analyses sont en cours. Madame CLAUZEL, du cabinet d'architecture AABT, nous donnera plus d'informations dès que l'économiste aura contrôlé les chiffres.

### **4. Finances**

Monsieur explique aux membres du Conseil Municipal que les réparations du plafond à la salle des fêtes sont terminées depuis le 15 décembre 2025 et que les entreprises ont fait parvenir leurs factures. Il rappelle les montants dus à l'entreprise AUBONNET pour 29.916,92 € TTC et 3.242,59 € TTC pour la Société Electrique Beaujolaise, soit un montant de 33.159,51 € TTC.

Il rappelle également que le budget 2025 « investissement » laisse ressortir des restes à réalisés dans le chapitre « salle des fêtes », insuffisant au règlement de ces factures.

Il explique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année N-1.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (Art. L1612-1 du CGCT).

Il rappelle que les montants budgétisés en dépenses 2025 s'élèvent à 549.297,87 € hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et chapitre 040 « opération d'ordre » pour le budget communal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire appliquer cet article à hauteur de 137.324 €, soit 20% de 549.297, 87 €.

Il est donc proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Opération 101 / Salle des fêtes : 25.600 € au compte 2313

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 25.600 €.

## **5. Communauté de Communes Saône Beaujolais**

Les membres de l'équipe municipal énoncent ne pas avoir eu de réunion depuis le 15 décembre 2025, Jean-Michel MOREY informe lui qu'un Comité de Pilotage s'est tenu le 15 janvier sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Il rappelle l'historique et l'engagement, en son temps de la CCRB et CCBVS sur un projet de PCET. Ce projet a évolué à l'issu des fusions des deux communautés de communes en 2014.

Il rappelle que la Communauté de Communes est largement engagée avec une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive), et labellisé Territoire Engagé dans la Transition Ecologique) TETE.

Il souligne les 9 grandes thématiques actives sur notre territoire tel que : la Rénovation du bâti, la Mobilité, l'Agriculture, l'Alimentation au travers du PSE (Paiement pour service Environnementaux, les Ressources du territoire, l'Urbanisme et l'Aménagement, la production d'énergies renouvelables, Gestion des Risques et l'Adaptation au changement climatique, Organisation et la stratégie de la collectivité.

Un nouveau PCAET sera présenté aux nouveaux élus courant juin 2026, pour un programme d'objectifs début 2027. Ce PCAET courra jusqu'en 2032.

Puis, il laisse à Fabienne PATAY le soin de parler du PAT au travers des actions menées à la cantine. Fabienne explique les démarches, notamment la prise de conscience sur le gaspillage alimentaire. Cette étude vise à sensibiliser sur nos façons de faire en restauration collective et diminuer les retours dans les assiettes. Une assiette moyenne pèse environ 500 gr, nous avoisinons entre 80 et 100 gr de retour, selon les menus proposés.

## **6. Questions diverses :**

Jean-Michel MOREY fait circuler les vœux de Monsieur le Sous-Préfet et sa délicate attention concernant notre carte postale version hiver.

Puis, il demande à Carole DURAND de faire le lien avec le Département et le PDIPR, dont la commune doit donner un avis sur la carte topo reçue.

Il est abordé également la divagation, depuis un peu plus de trois mois, d'un chien de race Husky. Très méfiant, ce chien reste difficile à approcher, ce qui complique sa capture.

Puis, Jean-Michel MOREY clôt la séance en souhaitant aux quatre conseillers conscrits de la classe en 6, une belle et heureuse journée pour le 1er février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Secrétaire de séance  
Serge TAGUET



Le Maire  
Jean-Michel MOREY

